

Délibération du 23 Juin 2023

délibération **N° 2023-27 C**

objet **Désignation membre suppléant CSS**

- Date de convocation : le 16 juin 2023
- Date de publication : le 30 juin 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 juin 2023 s'est réuni le 23 juin 2023 à 14 h 30 à Saint-Julien-Montdenis, salle polyvalente, chemin des Bourguignons 73870 SAINT JULIEN MONTDENIS et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 18, Nombre de votants : 23

- Etaient présents : 22

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVEISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	SANDFORD Erica
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 4

DRIVET Jean-Marc ; BADIN Benoît ; GRANGE Yves ; BURNIER-FRAMBORET Frédéric

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 1

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

Délégués excusés : 4

GRILLAUD Laurent ; RAUCAZ Christian ; DANIS Georges ; SPIGARELLI Lucien

Délégués absents : 12

THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ;

Délibération du 23 Juin 2023

délibération **N° 2023-27 C**

objet **Désignation membre suppléant CSS**

Madame Marie BENEVEISE, Présidente, rappelle qu'à la demande de Monsieur le Préfet une Commission de Suivi de Site (CSS) a été installée en 2017, se substituant aux Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) qui étaient alors en place.

La Commission de Suivi de Site (CSS) est une structure d'information et de concertation avec pour mission générale l'information du public en matière de sûreté et de suivi de l'impact des activités de l'installation sur les personnes et l'environnement.

Elle permet d'instaurer un dialogue et d'assurer l'information relative au fonctionnement de l'installation.

Au moins une fois par an, l'exploitant présente un dossier mis à jour mentionné à l'article R.125-2 du code de l'environnement comprenant notamment la nature, la quantité et la provenance des déchets traités au cours de l'année précédente.

La composition de la CSS est fixée par le Préfet. L'article L.125-2-1 du Code de l'environnement précise que la commission de suivi de site réunit des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des salariés de l'installation, des riverains et des associations de protection de l'environnement.

Les représentants élus des collectivités territoriales sont désignés par les assemblées délibérantes de ces collectivités. La CSS est présidée par le Préfet qui peut inviter toutes les personnes dont la présence lui semble utile.

Par une délibération n° 2021-70 C du 25 juin 2021, la Présidente proposait de désigner des candidats aux trois postes de titulaires et aux trois postes de suppléants à la CSS, pour la durée du mandat.

Suite à la démission de Monsieur Christophe VEUILLET, membre suppléant de la CSS, il convient de le remplacer et de désigner un nouveau suppléant.

Vu l'arrêté interpréfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu la délibération n° 2021-70 C du 25 juin 2021 portant désignation des représentants de Savoie Déchets à la Commission de Suivi de Site (CSS).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : désigne DRIVET Jean-Marc, en tant que membre suppléant de la Commission de Suivi de Site.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU

La Présidente,
Marie BENEVEISE

